

ruin de Paris, des Ponts-et-Chaussées, de Roubaix et de la au cimetière de Montmartre. Un seul discours sera prononcé par M. le ministre de Lille.

Il convient d'expliquer que le bureau de bienfaisance a tenu à ce que la salle funéraire soit établie dans son hôtel pour recevoir le corps de celui qui, par sa donation à la grande œuvre laïque de la charité, contribuera à soulager bien des misères et des infortunes à Lille.

ALEX WILL.

DEPECHEES

Par Services Spéciaux

LE PROGRAMME DU MINISTÈRE

MM. Clemenceau, Briand, Cruppi reçoivent le Comité exécutif du Parti radical et lui déclarent que le Gouvernement va voter la discussion des grandes réformes.

Paris, 9 janvier. — Le bureau du Comité exécutif du Parti radical et Radical-Socialiste a été reçu, ce soir, par M. Clemenceau, président du Conseil des ministres, à qui il venait présenter ses vœux.

La délégation avait à sa tête M. Delpech, directeur de l'Action, président du Comité. L'entretien a porté sur les points suivants :

Le bureau du comité demande au Gouvernement de faire venir au plus prochain ordre du jour de la session parlementaire : le Rachat de l'Ouest et les Retraites ouvrières au Sénat ;

L'impôt sur le revenu et les conseils de guerre à la Chambre.

Le président du Conseil a déclaré que sur ces quatre points, le Gouvernement était en parfait accord avec le comité exécutif et qu'il se tiendrait à la disposition des deux Chambres pour un débat aussi rapproché que possible.

L'entretien a encore porté sur la question des présidents, des réformes judiciaires et électorales.

Le bureau du comité s'est réuni en l'honneur de M. Clemenceau de l'accueil sympathique qu'il avait bien voulu faire aux représentants du Parti radical et Radical-Socialiste ainsi qu'à ses desiderata.

Le bureau du Comité exécutif a été en outre reçu par MM. Aristide Briand et Cruppi.

L'entretien a été très cordial et a confirmé le parfait accord du Gouvernement et du Comité exécutif.

M. Briand a particulièrement affirmé sa volonté de démocratiser le recrutement judiciaire d'une part et de transporter dans le domaine national la proposition de M. Viviani et l'approbation de l'initiative du Comité fédéral.

Les mineurs de la Roche-la-Moullerie ont obtenu par contre la remonte à deux heures et demie.

Les Mineurs de la Loire

Saint-Etienne, 9 janvier. — Les mineurs de Côte-Chaude se sont prononcés hier soir pour l'acceptation de la proposition de M. Viviani et l'approbation de l'initiative du Comité fédéral.

Les mineurs de la Roche-la-Moullerie ont obtenu par contre la remonte à deux heures et demie.

Un cambrioleur blessé

En voulant échapper à la poursuite des personnes qui étaient à ses trousses, un voleur tombe sur le fer d'une grille qui lui traverse la cuisse.

Paris, 9 janvier. — En compagnie d'un autre garçon de son âge, un mineur en culotte de nationalité italienne, Eugenio Giovannacci, âgé de dix-huit ans, s'introduisit hier dans la cour de M. Rochet, fabricant de bronzes à Paris, 126, rue Amélie, dans l'intention de voler divers objets, lorsqu'il fut aperçu par des employés qui donnaient l'alarme. Les deux cambrioleurs prirent la fuite. Tandis que son complice parvenait à se sauver, Giovannacci, poursuivi par la foule, se réfugia 9, rue de Malte, dans une maison dont il gravit rapidement l'escalier. Arrivé au sixième étage il tenta de s'échapper en s'accrochant à un tuyau servant à l'écoulement des eaux; mais il avait trop présumé de ses forces. Arrivé au troisième étage il lâcha prise, et après avoir tourné dans le vide, il vint s'abattre sur ses fers d'une grille haute de 3 mètres, où il resta enroulé, la cuisse gauche traversée par un fer de lance. Par un acte d'énergie extraordinaire, le précoce voleur réussit à se dégager et, tout sanglant, gagna péniblement une maison voisine où il s'arrêta.

Il a été transporté à l'Hôpital Saint-Antoine et mis à la disposition de M. Dumas, commissaire de police, qui recherche activement son complice. Giovannacci est un repris de justice.

L'ATTAQUE DU TRAIN 46

Les BANDITS d'ETAMPES

L'auteur principal de l'attaque du train 46 est arrêté. — Cambrioleur et traitant.

Paris, 9 janvier. — Nous annonçons hier, en dernière heure, la capture de l'auteur principal de l'audacieux coup de main d'Etampes, qui a été arrêté à Lille, les recherches de la Sûreté portèrent immédiatement sur les deux personnages qui avaient été désignés comme ses complices, mais les investigations furent laborieuses étant donné le peu de détails qui pouvaient fournir sur leur identité et sur leurs habitudes. Cependant la Sûreté fit merveille et malgré les difficultés qu'elle rencontrait, elle arriva hier l'auteur principal de l'attaque, celui qui blessa les employés et qui n'était connu que sous le nom de « Charlot ».

C'est un nommé Charles-Georges Morin, âgé de vingt ans et originaire du dix-septième arrondissement de Paris, où ses parents habitent encore rue de Tocqueville. Depuis un mois, Morin demeurait 89, rue de Sévres, où il avait sous le nom de Henri Frelay, un petit appartement qui lui était servi par une jeune fille de dix-sept ans.

Excellent ouvrier serrurier, avant travaillé dans divers chantiers, notamment au Métropolitain, Morin, travailleur rangé et économe, jouissait d'une excellente réputation, quand le hasard lui fit faire la connaissance d'un individu de profession peu avouable, Lucien-Bénédict Saffroy, dit « Dédé », âgé de vingt-huit ans, demeurant avenue des Gobelins, se disant parson de café, mais vivant, en réalité, du produit de la prostitution de ses « amies ».

A ce contact, Morin ne devait pas tarder à se corrompre. Dans un bar de la rue du Helder, il se lia plus tard avec Francis Roche et Albertin. Cet établissement devint bientôt leur lieu de rendez-vous.

C'est là, en tout cas, que fut préparé le coup d'Etampes, où il l'auteur fut proposé, toutes tentatives d'y participer. Effectivement, il ne servit autre que de receleur. Ajoutons que Saffroy a été également arrêté dans la maline d'hier, sous les inculpations de vagabondage spécial, recel de vols et recel d'objets volés.

Après le coup d'Etampes, Morin s'était, en effet, réfugié chez Saffroy, avenue des Gobelins. Comme nous le disons plus haut, il quitta, il y a un mois, le domicile de son ami pour s'installer dans le confort apparent qu'il lui offrait, au premier étage, 38, rue de Sévres, avec les fonds provenant de sa part du vol.

Au moment de son arrestation, Morin, surpris chez lui à l'improvise, tenta de s'enfuir par une fenêtre. On ne lui en laissa pas le temps.

L'arrestation de Morin est des plus importantes, car l'enquête a établi que lui qui a tiré les coups de revolver et blessé les deux agents des postes qui se trouvaient dans le fourgon, il a donc joué le principal rôle dans l'affaire.

Deux perquisitions opérées hier, aux domiciles de Morin et de Saffroy, ont donné aucun résultat.

Après avoir passé la nuit à la Sûreté, tous deux seront, ce matin, dirigés sur Etampes, où ils seront écroués à la disposition de M. Germain, juge d'instruction.

LA VIE D'UN TRAITANT

Charles Morin habitait, depuis un mois, au numéro 89 de la rue de Sévres, une chambre qui lui était louée par un certain Saffroy, surnommé « Dédé », un lit une armoire à glace en pichpin, une table et deux chaises. La tout estimé 250 francs, comme d'usage d'un acte de saisi.

Le caractère de ce Saffroy s'exprimait à ce point de photographes prises à des magazines d'éventails gracieusement offerts par les brasseries où fréquentait le ménage, de miriflots, d'immenses tournesols en papiers rapportés des foires parisiennes.

Le récit de la condescence

Avait bonne grâce, la condescence du 89 de la rue de Sévres, à bien voulu s'entretenir sur son localité, désormais célèbre dans la chronique judiciaire.

— Au début du mois de décembre, exactement un mercredi, m'a-t-elle dit, un jeune homme entra dans cette maison, un garçon, d'une politesse parfaite, correctement vêtu d'un complet gris. Il me demanda si je n'avais pas de chambre à louer. Je lui indiquai deux chambres libres au quatrième étage, de 100 et 170 francs.

Il s'exprimait docilement, me questionnait avec la réserve d'une jeune homme timide. Si c'est un bandit, vraiment il n'en avait pas l'air.

Je lui confiai la clef pour visiter les chambres. Son choix s'arrêta sur la plus chère. Le lendemain il revint pour m'annoncer l'arrivée de ses meubles. Nous tombâmes d'accord sur les conditions locales. Il me dit se nommer René Frotley. Enfin le jour suivant il s'installa.

Le lendemain, il me dit qu'il avait, au premier étage, un appartement, un nouveau localité vint me trouver dans ma loge et avec beaucoup de précautions oratoires me demanda de ne pas inscrire sur le registre le nom de Frotley. Depuis huit mois, dit-il, je vis avec une personne que j'épou-

serai prochainement, et je voudrais mettre le logement à son nom. D'ailleurs, elle a perdu les meubles de son appartement, et moi-même, je voudrais inscrire le nouveau nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son appartement, les allures étaient un air de ressemblance. C'était Saffroy, que les agents arrêtèrent hier. Jamais ils ne firent de scandale dans la maison. Ils étaient très polis avec les locataires qu'ils reconstruisaient dans la cour ou l'escalier.

« Deux ou trois jours après, le Noël, le maître de Morin ne revint pas. Elle fut remplacée par une jeune fille qu'il me dit être sa sœur, orpheline comme lui, et dont il avait assumé la garde. Je ne compris pas dans ce détail, mes allures, je constatai qu'elle ne travaillait pas. Le soir il sortait avec la jeune fille et rentrait seul tandis que celle-ci revenait souvent vers six heures du matin. Son prétendu frère venait également accompagné d'une jeune fille, mais toujours très mariées.

« La semaine dernière, la fille Mazet revint pour chercher le logement qu'elle avait laissé chez Morin. Elle ne gardait aucun souvenir de son nom, elle prétendait qu'elle avait demandé à la fille Mazet si elle n'était pas là un nom d'emprunt de Morin. Elle me répondit que jamais il ne lui avait donné son véritable nom.

« Tout cela m'avait fort intrigué et j'étais bien décidé à donner congé, au dernier terme, à ce mystérieux localité, quand la venue de deux inspecteurs de la Sûreté vint confirmer mes soupçons.

MORIN A ETAMPES

Charles Morin, dit Charlot, a été transféré à Etampes, où il est arrivé par l'express de nuit brues. Son arrivée n'a pas été remarquée. Il a été écroué à la prison de la ville et mis à la disposition de M. Germain, juge d'instruction, qui l'a interrogé.

Son complice Saffroy, arrêté au même temps que lui, se sera conduit à Etampes qu'aujourd'hui.

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE

Une infirmière assassinée par son amant

La meurtrière Francastel, au cours d'un accès de folie, vint étrangler le juge d'instruction.

Pontoise, 9 janvier. — Nous avons raconté la crime qui a eu lieu à Ville-Evrard. Une nouvelle scène d'une extrême violence s'est produite dans la maison d'arrêt où Albert Francastel a été transféré. Le juge d'instruction de Pontoise, M. Mouton, était venu interroger le prisonnier. Il était installé dans le greffe, et Francastel, qui était sous la seule surveillance d'un gardien, avait pris place en face de lui.

A la demande de M. Mouton, Francastel fit choix de ses défenses. Il remit au juge le greffe, et Francastel, qui était sous la seule surveillance d'un gardien, avait pris place en face de lui.

Aux diverses questions qui lui furent posées, l'assassin de Mme Ducloux répondit avec indifférence : « Je n'importe tout cela dit-il, je suis condamné à mort, et je m'en fiche. »

Le juge tâcha de lui faire comprendre toutes les conséquences de son crime, dont l'inculpé avait l'air de ne point soupçonner la gravité. « Vous avez en outre la peine de mort », lui déclara-t-il. Cette coupe phrase était à peine achevée, que Francastel quitta brusquement sa chaise et, les yeux fous, la bouche tordue, bondit dans la direction du juge. Il avait saisi sur la table un grattoir qui appartenait au greffier et dont il dirigea la pointe vers le poitrine de M. Mouton.

M. Morel, le greffier, prévint le geste et fit dévier le coup. Alors Francastel, exaspéré au dernier degré, gagna la fenêtre, et avec ses poings brisa les carreaux, tout en proférant de terribles menaces. Les policiers présents, les chaînes enroulées, Francastel tomba en poussant des cris de douleur qui semblaient l'exalter davantage, poursuivait son œuvre de destruction, lorsque le gardien chef Beauvillait et quatre de ses subordonnés firent irruption dans la salle.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

Revêtu de sa chemise, et au bout de trois quarts d'heure, après des efforts surhumains, on parvint à maîtriser le forcené, qui avait encore voulu s'emparer d'un sabre ou orner le mur de la salle du greffe.

LES INCENDIES DES MINES

Les dangers du feu dans les mines. — Comment il se déclare. — L'opinion de M. Gruber.

Paris, 9 janvier. — Un de nos confrères est allé demander à M. Gruber, secrétaire général du Comité des Houillères, son opinion sur les incendies qui se déclarent dans les mines et qui constituent un danger si grand pour la vie des mineurs. Voici les déclarations qui lui ont été faites et que nous reproduisons à titre documentaire :

« La principale cause d'un incendie, nous dit M. Gruber, se trouve dans la présence de « pyrites » de fer mêlées à la houille. Elle peut naître aussi de l'humidité du charbon, surtout lorsque celui-ci se trouve en couches d'une certaine épaisseur.

« Vous savez que, même à l'air, le feu prend souvent dans le charbon rassemblé en tas, sur les quais, ou à fond de cale des péniches.

« L'incendie qui survint à la suite de la catastrophe de 1905, est la conséquence dans les poussoirs de charbon en suspension dans l'air. Mais le danger lui-même provient, on en acquit la certitude, d'une explosion.

« A ma connaissance, aucun accident du même genre ne s'était produit depuis celui d'années, et qui causa la mort de quelques ouvriers.

« Quant à la question des incendies en général, je puis vous répondre que le feu règne depuis trente ou quarante ans, quelquefois plus, dans plusieurs mines du centre et du sud-ouest de la France.

« Par exemple, à Decazeville, dans l'Aveyron, les mines de retour d'incendie qui devaient être évacuées, ont été évacuées par la méthode de l'exploitation, à l'aide de la machine qui recouvrait les veines de charbon. Celles-ci, mises au jour, continuent à brûler, en certains endroits. La nuit on aperçoit les flammes en ignition. Le travail n'en est pas arrêté pour cela.

« A Saint-Etienne et à Blaisy, comme ailleurs, le feu couve.

« A Commentry, l'exploitation est maintenant terminée, mais elle s'est faite entièrement dans une lutte pied à pied contre l'incendie. Dans le Nord cela a produit beaucoup plus d'accidents en raison du peu d'épaisseur des couches.

« Voici, maintenant, les deux seuls moyens employés pour combattre le feu :

« Le premier consiste à former des barrages hermétiques à l'entrée de la veine que le feu dévore.

« Le second réside dans le « colmatage » des barrages établis, avec de l'eau et de l'argile. « Si l'incendie se propage, cela provient de l'introduction de l'air dans la veine par les fissures du sol.

« Il y a à surveiller attentivement la marche du feu, et à lui barrer la route. « C'est ce qu'on fait actuellement à Courrières. »

MORT DU ROI DES RATS D'HOTEL

La fin d'un escroc. — Une carrière mouvementée.

Milan, 9 janvier. — Le roi des « rats d'hôtel », Georges Manolesco, ancien prisonnier Labovitch de Moscou, transféré à Milan, a été tué par un coup de revolver dans la nuit de mardi à mercredi.

Manolesco, qui n'a atteint que l'âge de 37 ans, était le fils d'un capitaine de cavalerie ; il naquit à Bioccolo, en Roumanie.

En 1885, il fut obligé de quitter l'Ecole navale de Gênes. Il se cacha à bord d'un navire à destination de Constantinople et c'est dans la capitale ottomane qu'il commença ses premières escroqueries.

Rapporté par les soins de l'ambassade romaine, il ne resta que peu de temps dans la maison palermitaine.

Il partit pour Athènes, où il tenta de se suicider.

En 1888, on le retrouve à Paris, où il s'occupe ostensiblement d'études techniques, mais en réalité il commet des vols de bijoux sur une vaste échelle.

Le vol d'un certain nombre de bijoux permit à Manolesco de mener la vie d'un grand seigneur.

Après avoir purgé sa condamnation, notre chevalier d'industrie vint à Paris, tantôt à Nice ; ce qu'il avait volé un jour, il le perdait le lendemain au jeu.

Après, ses goûts d'aventures conduisirent le prince Labovitch — car il avait pris ce nom — à Amsterdam, où il continua ses vols dans les hôtels avec succès.

Il retourna ensuite en Angleterre en passant par Honolulu et le Japon, et il fut arrêté, après avoir été arrêté à Londres, un état d'aberration mentale qui lui valut un acquittement.

En Allemagne, il épousa sous un faux nom une comtesse et il divorça peu après.

A la fin de 1900, on trouve Manolesco pour

elle le regarda fixement, devenue tout à fait très sérieuse.

— Pour qui donc me prends-tu ? dit-elle. Alors, vraiment, tu avais supposé que je faisais des affaires, que tu te querrais comme on jette un citron pourri ?

— Examine-moi donc un peu, pour voir si j'ai la tête de ces employés-là !

Mais tu es extraordinaire, tu es de belles opinions sur la Julia !

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Bouffard le contemplait avec un étonnement véritable.

Elle semblait avoir déposé en un instant tout son amour-propre et se mit à pleurer. — Et moi, je me suis qu'une fille de peuple, et le sais tout bien.

Un malade tué par le chloroforme

A l'hôpital Tenon, un malade mourut sous l'action du chloroforme, avant l'opération.

Paris, 9 janvier. — Avenal d'une maladie d'insuffisance du cœur, âgé de cinquante et un ans, était entré à l'hôpital Tenon, le 30 décembre dernier, dans le but d'y subir une opération reconnue indispensable. Après multiples examens, il fut amené mardi matin dans la salle d'opérations où l'intervention chirurgicale devait être opérée par le docteur Talery. Déjà l'application du chloroforme était commencée, lorsque le malade tomba dans un syncope qu'il ne put surmonter, en dépit de tous les soins.

Le fait fut porté à la connaissance du parquet et d'un médecin commis, M. Léon Duret, âgé de cinquante et un ans, était entré à l'hôpital Tenon, le 30 décembre dernier, dans le but d'y subir une opération reconnue indispensable. Après multiples examens, il fut amené mardi matin dans la salle d'opérations où l'intervention chirurgicale devait être opérée par le docteur Talery. Déjà l'application du chloroforme était commencée, lorsque le malade tomba dans un syncope qu'il ne put surmonter, en dépit de tous les soins.

Le fait fut porté à la connaissance du parquet et d'un médecin commis, M. Léon Duret, âgé de cinquante et un ans, était entré à l'hôpital Tenon, le 30 décembre dernier, dans le but d'y subir une opération reconnue indispensable. Après multiples examens, il fut amené mardi matin dans la salle d'opérations où l'intervention chirurgicale devait être opérée par le docteur Talery. Déjà l'application du chloroforme était commencée, lorsque le malade tomba dans un syncope qu'il ne put surmonter, en dépit de tous les soins.

Le fait fut porté à la connaissance du parquet et d'un médecin commis, M. Léon Duret, âgé de cinquante et un ans, était entré à l'hôpital Tenon, le 30 décembre dernier, dans le but d'y subir une opération reconnue indispensable. Après multiples examens, il fut amené mardi matin dans la salle d'opérations où l'intervention chirurgicale devait être opérée par le docteur Talery. Déjà l'application du chloroforme était commencée, lorsque le malade tomba dans un syncope qu'il ne put surmonter, en dépit de tous les soins.

Les Affaires du Maroc

Les troupes de la frontière rentrent à Lalla-Marnia. — Double mariage. — Quarante personnes noyées.

Oran, 9 janvier. — Hier après-midi est arrivé, venant de Lalla-Marnia, le 3e bataillon de la division de la zone, et ce matin rentrait d'Oudjda un bataillon du 4e régiment, avec celui du 4e régiment, formant un détachement de mobilisation qui sera mis à la disposition du commandant des troupes de Casablanca en cas de nécessité.